

**Compte-rendu de la séance du conseil municipal
du mercredi 17 février 2021 tenue à la salle Léo Lagrange**

L'an deux mille vingt et un, le dix sept février à dix neuf heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle Léo Lagrange, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 11 février 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Delphine MALIDAN, Adjointes.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, M. Rodrigues HERMANT, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, M. Stéphane MILAMON, Mme Béatrice LEMAIRE, M. Philippe CREQUY, Mme Joëlle GREUET, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX-LEVERT, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Morgane MOREL, Mme Chantal LEVRAY, M. Philippe BELHOSTE, Mme Hélène DELECOURT, M. Laurent VANDESTEENE, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS, Conseillers Municipaux,

EXCUSÉS :

M. Jean-Luc HAZARD donne procuration à Mme Peggy MAHU
M. Stéphane HAELEWYCK donne procuration à M. Christian COUPEZ
M. Nicolas SEGARD donne procuration à Mme Huguette DEWINTRE

Monsieur Rodrigues HERMANT est élu secrétaire de séance

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

ORDRE DU JOUR

Administration générale - Adoption des comptes-rendus du conseil municipal du 14 décembre 2020

Administration générale - Compte rendu des décisions administratives prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le conseil municipal

- 1) Administration générale - Désignation d'un secrétaire de séance
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 2) Administration générale - Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à la démission de Madame Daisy COUSIN
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 3) Urbanisme – Application des articles L. 443-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation - Vente de 40 logements locatifs et un logement individuel appartenant à Flandre Opale Habitat
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 4) Finances – Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum (niveau BBC rénovation) - Demande de subvention au titre du fonds de concours de la CAPSO
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 5) Finances – Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum (niveau BBC rénovation) – Demande de subvention au titre spécial de relance et de solidarité avec les territoires de la Région
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 6) Finances – Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum (niveau BBC rénovation) – Demande de subvention au titre du Fonds FEDER auprès de la Région des Hauts de France et de l'Union Européenne
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 7) Intercommunalité – Service commun de contrôle des autorisations d'urbanisme – Renouvellement de l'adhésion au service et modification de la prestation
Rapporteur : Monsieur Jean-Luc HAZARD
- 8) Commerce – Politique communautaire de redynamisation commerciale des centres-villes/centres-bourgs et communes rurales – Charte d'urbanisme commercial – Intervention de la commune au titre de l'axe 3
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020

Monsieur BELHOSTE : « Je voudrais revenir sur la page 12 du compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2020 concernant la voiturette électrique qui a été utilisée au cimetière pendant la Toussaint et qui était une bonne idée par ailleurs. Vous nous aviez dit que vous l'aviez louée au golf de Lumbres et vous nous aviez appris également que les voiturettes n'appartenaient pas au golf mais qu'ils les louaient. Je suis un peu dubitatif sur ce type de contrat parce que la Ville a payé et pour moi cela ressemble, ce n'est pas une attaque, un peu à de la sous-location de matériel. Si la société qui loue les voiturettes au golf a donné son autorisation pour nous la louer ensuite, il n'y a pas de soucis. En revanche, si nous n'avons pas eu leur accord, cela pourrait poser problème en cas d'accident, de problème technique, d'incendie, il ne faudrait pas qu'un tel contrat mette la Ville et surtout l'entreprise qui nous loue ce matériel dans une fâcheuse posture. »

Monsieur le Maire : « Vous avez raison, vous pensez à tout. M. DURAND, le président du golf, et M. MORTIER, le Directeur, ont rendu ce service avec grand plaisir à un tarif défiant toute concurrence. Effectivement, Mme SCOTEE, nous ne sommes pas allés au bout de la démarche. »

Monsieur BELHOSTE : « Tant qu'il n'y a pas de problème, pas d'incident, tout va bien, si on veut être carré par rapport à la juridiction. »

Monsieur le Maire : « Je pense que si j'avais titillé M. MORTIER sur ce sujet, il ne me l'aurait pas louée. Nous n'avons pas payé en liquide. »

Monsieur BELHOSTE : « C'est justement parce que l'on a payé, il y a une espèce de contrat écrit au risque surtout de mettre le golf en difficulté. »

Monsieur le Maire : « C'était vraiment une collaboration entre la mairie de Longuenesse et le golf de Saint-Omer. On sera plus vigilant. »

Monsieur BELHOSTE : « A la page 25 du compte-rendu, je vous demandais si vous aviez eu le motif du retrait de la commune de Quiestède du groupement de commandes concernant la prestation de voirie. Avez-vous eu la réponse ? »

Monsieur le Maire : « Je me suis permis de poser la question à M. TELLIER. Sa réaction a été de sourire et il n'est pas allé plus loin. Donc, j'invite les membres de votre groupe qui siègent à la CAPSO de lui poser la question en direct mais j'ai fait la démarche. »

Madame LEVRAY : « Ce n'est pas comme cela que cela fonctionne. On pose des questions sur un rapport présenté par la CAPSO en conseil municipal. On ne va pas aller poser la question directement. »

Monsieur le Maire : « Comment dois-je traduire le sourire de mon collègue ? Mais je lui ai posé la question car nous siégeons tous les deux au CT et au CHSCT de la CAPSO. »

Monsieur BELHOSTE : « Aurons-nous plus de chance de réponse ? Peut être pas. Page 31 concernant l'implantation de la concession route de Blendecques. Je me permets de revenir un court instant sur cette question, sur le rachat de cette bande de terrain par la SCI Gabay, le long du pont qui mène au campus de la Malassise, pour cette future concession automobile qui va bientôt ouvrir. Je souhaite juste faire remarquer, vous aviez dit Monsieur le Maire qu'il n'y aurait qu'une seule entrée, c'est marqué dans le compte-rendu page 32. Or, force est de constater, comme je l'avais dit d'ailleurs, il y en a deux, un accès via le pont qui n'était pas du tout provisoire pour les travaux comme on a voulu me le faire croire. Il y a bien une entrée en bas sur la route de Blendecques et une belle entrée via le pont. C'est une très belle concession et tant mieux. L'opération aura pour conséquence une évolution mineure soit-elle de la circulation à cet endroit là. Il faudra être vigilant par rapport à la sécurité qui risque d'être mise à mal. »

Monsieur le Maire : « Parfois, on peut faire des erreurs, notamment, cela a dû être rectifié, la question sur la voiturette évoquée par M. VANDESTEEENE a été créditée à M. SEGARD. C'était M. VANDESTEEENE qui avait posé la question. En dehors du timing du conseil municipal, vous avez beaucoup échangé sur ce sujet avec les services et d'ailleurs aussi avec le journaliste qui était resté. M. LEMOINE m'a indiqué que la concentration de la circulation liée à la concession aurait peu de chance de correspondre avec les allées et venues d'un établissement scolaire. »

Monsieur BELHOSTE : « Il n'y a pas que l'établissement scolaire. Pour clarifier la situation, la concession se trouve sur une parcelle de Longuenesse, seule la bande de terrain appartient à Blendecques. »

Monsieur DAMBRUNE : « L'accès appartient à Blendecques. »

Monsieur BELHOSTE : « La droite de cette bande, où se trouve la concession, appartient à Longuenesse. »

Monsieur DAMBRUNE : « D'où l'accès par la route de Blendecques. »

Monsieur le Maire : « Comme on parle de véhicules, la question avait été posée. Là aussi, j'ai essayé un sourire. M. SEGARD m'avait posé la question à savoir la raison pour laquelle les véhicules de collecte des ordures ménagères consommaient 63 litres au 100. J'ai interrogé M. Christophe MONSTERLET, responsable de la CAPSO, qui a été surpris de ma question. Il m'a répondu que ce chiffre de 63 litres était le volume de carburant consommé divisé par le nombre de camions. C'est le volume total utilisé par la CAPSO. »

Madame LEVRAY : « Je pense que cela s'explique aussi par le fait que les camions sont équipés de verins pour soulever les containers et ces verins fonctionnent sur les moteurs des camions, donc utilisent du carburant. »

Monsieur le Maire : « Je pense que tout un chacun pouvait connaître cet élément technique et peut être ne pas poser la question. On pourrait y rajouter les arrêts fréquents. Je me suis renseigné. Un camion consomme en général 45 litres/100, à cela il faut rajouter le tonnage et les arrêts. »

Madame DELECOURT : « Je voudrais revenir page 22 concernant le remplacement de Magali DAVID. Vous nous aviez indiqué que vous étiez en pleine restructuration globale des services. J'aurais voulu savoir où on en était deux mois après. »

Monsieur le Maire : « Nous sommes dans la poursuite de la consultation. Notamment, j'ai cru comprendre que l'on aurait pu penser que la délégation de Madame MALIDAN était un peu de la poudre aux yeux. On avait écrit que l'on allait développer la réflexion sur l'écodurable, sur la mixité et sur la démocratie participative. En matière de restructuration, parmi les membres du personnel, c'est de mettre non pas un équivalent temps plein mais sur un 40 % qui travaillerait directement avec Delphine MALIDAN sur la partie écodurable. D'autres modifications vont être apportées dans les autres services. Il n'y a rien de secret on vous les donnera sans problème au moment où tout sera arrêté. Concernant le développement durable, nous avons rencontré des étudiants GACO qui vont organiser le 2 avril à l'université un colloque sur le développement durable. À leur demande, le Maire de Longuenesse présidera ce colloque et Madame MALIDAN l'animera. Notre collaboration se poursuit avec l'université après le salon des civilisations, on entre sur un deuxième sujet qu'ils espèrent pérenne sur un colloque sur le développement durable. Il n'y a pas de secret. Pour certains agents, nous n'avons pas encore leur validation. Nous ne faisons rien sans dialogue social. »

Madame DELECOURT : « C'est une bonne chose si l'on peut avancer dans le développement durable car il y a beaucoup de choses à faire. Nous allons dans le bon sens. C'est parfait. »

Monsieur le Maire : « Vous remarquerez un jour, vous pouvez même faire le pointage, si vous possédez encore les documents électoraux, vous pourrez au fur et à mesure stabiloter ce que nous avons fait, nous avons encore 5 ans. »

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ DONNÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur VANDESTEENE : « J'ai une question, pas sur une décision précisément, mais sur l'ensemble des décisions qui engagent à chaque fois un certain montant financier. Lesquels rentrent dans le cadre d'un marché public et lesquels sont issus de votre propre décision si je puis dire ? Au delà de cela, comment, nous élus, pourrions nous nous former pour comprendre un peu mieux ce qui se dit dans ce genre de documents notamment par rapport aux marchés publics. »

Monsieur le Maire : « Sur la formation, vous avez un droit à la formation qui vous est personnel et auquel vous pouvez prétendre. Quelques collègues dans le mandat précédent ont fait des formations individuelles. Avec Monsieur BARRET nous avons sorti un document l'autre jour qui nous paraissait très intéressant qui concernait

justement l'organisation budgétaire. Seule la crise sanitaire nous empêche aujourd'hui de la mettre en place. Dès que les conditions nous le permettent, nous mettrons en place cette formation collective. N'oubliez pas qu'au delà de cette formation collective, vous êtes en droit à participer à une formation individuelle. Je vais laisser répondre Monsieur BARRET car je ne connais pas par cœur les montants. »

Monsieur BARRET : « Sur les marchés publics, au niveau des décisions du maire, c'est la délégation du conseil municipal qui avait été votée en début de mandat qui lui permet de signer les actes inférieurs aux seuils des procédures formalisées, donc en procédures adaptées inférieures à 214 000 € HT pour les fournitures et services et à 5 350 000 € HT pour les travaux. Nous avons beaucoup de marchés à bons de commandes qui sont donc indiqués dans ces documents mais chaque bon de commande ne fait pas l'objet d'une décision. Quand on achète quelques fournitures pour 50 € par exemple ou pour des sommes négligeables, ce n'est pas inscrit. Pour des commandes à partir de 5 000,00 €, on fait 3 devis et cela apparaît sur le compte-rendu des décisions et voire même parfois sur des montants inférieurs. »

Monsieur le Maire : « Je vais vous donner un exemple. Vous avez vu que l'on a changé les photocopieurs, ce n'est pas le maire qui va feuilleter les catalogues et rencontrer les représentants. C'est une décision du maire. Mais très honnêtement, c'est le travail des services. Il y a eu un recensement auprès des services. Ce n'est pas moi qui ai pris la décision de changer les photocopieurs. Je ne connais pas la date d'échéance du contrat. Ce n'est pas de la négligence mais le maire ne maîtrise pas le détail. »

Monsieur BELHOSTE : « Oui Monsieur le Maire, on ne maîtrise pas tout non plus surtout quand on nous parle de BPU et DQE, c'est la décision du 15 décembre en ce qui concerne la fourniture de matériel de bureautique. Je vous embête, BPU, DQE, il est vrai que les sigles foisonnent et de temps en temps ce serait bien de nous dire ce dont il s'agit si cela vaut la peine. »

Monsieur BARRET : « Quand on a un marché à bons de commande, un BPU est un Bordereau de Prix Unitaires, c'est une grille de prix qui correspond à une unité. Le DQE ou Détail Quantitatif Estimatif, sur une année on essaie d'estimer combien d'unités nous allons acheter pour pouvoir ensuite comparer les offres des entreprises sur une quantité estimée par rapport aux besoins des services. En revanche, ce qui a valeur contractuel c'est le Bordereau de Prix Unitaires. »

Madame LEVRAY : « Sur la suivante juste en dessous sur la décision de reporter les prestations, c'est quelque chose que l'on a tous mal vécu. Je voulais savoir s'il y a eu des acomptes versés dans le cadre du soutien aux entreprises impactées par la crise sanitaire. »

Monsieur le Maire : « Est-ce que l'on a versé à la société ICOM des avances ? Je vous réponds non. On ne peut pas verser d'acompte s'ils n'ont fait aucune prestation, que ce soit la cérémonie des vœux ou des sportifs. C'est un simple report d'écriture. »

Madame LEVRAY : « C'est juste parce que les conditions actuelles font que les entreprises sont en grande difficulté. »

Monsieur le Maire : « Si nous avons avancé de l'argent à ICOM sans preuve de prestation, je ne sais pas comment cela aurait pu être pris. D'ailleurs, ce n'est pas légal. »

Madame SCOTEE : « On paie après service fait. »

Monsieur BELHOSTE : « Sur cette même question, la décision de reporter ces prestations de service sont logiques et font preuve de bon sens bien entendu. Je trouve, mais c'est un avis, concernant les vœux, il aurait été intéressant que le conseil municipal présente ses vœux dans une vidéo disponible sur le site de la mairie et sur la page facebook par exemple, il y a eu des exemples dans le secteur. De même, comme on fait depuis des années un film pour retracer l'année écoulée et puis les projets à venir, nous aurions pu peut être le faire par une société et être publié sur les mêmes sites de la ville, cela aurait permis aux longuenessois de visualiser tout ce qui a été fait et projeté. »

Monsieur le Maire : « Cette comparaison avec les communes voisines ne me gêne en aucun cas. Nous avons opté pour la proximité. Nous sommes allés sonner à toutes les portes afin de présenter nos vœux et distribuer les cartes de vœux, le calendrier et le vivre à Longuenesse. D'ailleurs, je pense pouvoir vous dire que nous allons poursuivre la distribution du vivre à Longuenesse par les élus. Les uns font comme ci, les autres font comme cela. Nous avons vu de belles réalisations. J'ai été sollicité par quelques uns de mes collègues qui m'ont demandé : " tu ne fais pas de vidéo ? ". C'est un choix. Je n'y étais pas opposé mais je ne me voyais pas être seul parler à la population. Si on parle de retours positifs, la population de Longuenesse a été très sensible à notre

démarche. D'ailleurs, j'ai eu par des collègues élus de la CAPSO des personnes qui nous ont dit qu'on avait été très originaux. »

Monsieur BELHOSTE : « Toutes les démarches de proximité sont très intéressantes et positives. Toutes les portes, peut être pas toutes les portes. L'idée, c'était votre choix et je le respecte. »

Monsieur le Maire : « Toutes les portes c'est à dire ? Certains n'ont pas sonné. »

Monsieur BELHOSTE : « Certaines portes n'ont pas été sollicitées. »

Monsieur le Maire : « Certaines ne se sont pas ouvertes. »

Monsieur BELHOSTE : « Auxquelles nous n'avons pas sonné ou frappé. Il y a des exemples où il n'y a pas eu de contacts. »

Monsieur le Maire : « Je vous demande, mes chers collègues, d'avoir une conduite commune. »

Monsieur BELHOSTE : « Je ne demande rien à personne c'est juste pour le mot "toutes les portes". »

Monsieur le Maire : « J'entends et souvent je ne fais pas la sourde oreille et, je l'ai dit l'autre jour et je le dis encore, si une de vos propositions est intéressante et constructive, je ne vois pas en quoi demain je dirai non par principe. »

Monsieur BELHOSTE : « Juste à propos du petit film, cela aurait permis d'apporter une petite touche de modernité et de dynamisme au niveau du site de la Ville. »

Monsieur le Maire : « Sauf que le film qu'on passe, cela fait des années qu'on voit le même film. La société qui le passe a été payée alors qu'on avait le même film. Si l'avenir nous préserve, nous ferons mieux la fois prochaine. Pour les manifestations, Peggy MAHU vient de travailler sur la semaine bleue, le voyage. Pascal VOSPETTE me posait la question l'autre jour. On s'est également posé la question pour les médailles du personnel, également par rapport aux associations. Nous avons acté d'envoyer le bon d'achat aux administrés par la poste et ils seront rattachés lors d'une manifestation que l'on organisera au plus tôt. C'est comme les manifestations à destination des aînés, dès que l'on peut, on enclenche. Concernant les jardins familiaux, nous avons rencontré des personnes qui souhaitent s'investir et nous partons vers un fonctionnement associatif. La ville mettrait à disposition les installations et il y aurait une petite participation. Nous travaillons à la rédaction des statuts. Nous avons envoyé un courrier aux personnes qui avaient sollicité la mise à disposition d'une parcelle pour leur demander leur aval, puis on va leur envoyer un courrier de confirmation et donner priorité aux personnes habitant dans un appartement. On ne sait pas si on pourra en présentiel organiser l'assemblée générale. Autre information que je vous donne, je vous proposerai en temps voulu, dès que le service état civil aura contacté la famille, de donner le nom de Jules JOLY à ce site, ancien adjoint qui s'est occupé des espaces verts et des jardins. Pour les médaillés du travail, je ne me vois pas envoyer les médailles, on ne fera pas la cérémonie à 11 h 00 ni 11 h 30 mais plutôt à 12 h 30 afin de permettre aux personnes d'Arc International de venir à cette cérémonie. »

Monsieur BELHOSTE : « Pour ma part, dernière question au sujet de la décision du 28 décembre, vous avez décidé de confier à la société SMAC le marché de fourniture et de pose des toitures-terrasses pour la ville de Longuenesse. Pouvez-vous nous dire où seront installées ces toitures-terrasses ? Est-ce de la rénovation ou de la construction neuve ? »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Pour répondre à la question de Monsieur BELHOSTE, les deux dossiers concernent la salle des sports des Chartreux, dont les travaux sont terminés, et l'école Verlaine qui est en cours de réalisation. »

Madame DELECOURT : « J'aurais voulu rebondir concernant les toitures-terrasses. Nous en avons déjà discuté il y a quelque temps lors d'un conseil municipal, cet été. On avait parlé de Verlaine. J'avais demandé s'il était possible d'établir un devis avec une toiture façon traditionnelle. Nous n'avons pas eu de suite et je voulais savoir si cela a été fait. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Pour répondre à votre question, je savais qu'elle allait tomber, nous nous sommes rapprochés des services de la CAPSO pour leur demander s'il était possible de modifier cette toiture. Il nous a été répondu par la négative et qu'il fallait rester dans le même domaine que les logements qui se trouvent en face, c'est à dire avec des toitures plates. D'ailleurs, la configuration de cette école avec cette toiture béton

n'aurait pas supporté le poids de la charpente supplémentaire dont le poids est considérable et en plus complexe à mettre en place. »

Monsieur le Maire : « Cela n'a pas l'air de vous satisfaire. »

Madame DELECOURT : « C'est dommage. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Même si on avait voulu le faire, on n'aurait pas pu. »

Monsieur le Maire : « Nous avons été retoqués par les services de l'urbanisme. »

Madame DELECOURT : « C'est dommage car nous sommes dans le Nord. Déjà à l'origine, je ne comprends pas que l'on ait construit des bâtiments avec des toitures-terrasses. Que l'on voit cela dans le sud, pourquoi pas et encore. »

Monsieur le Maire : « Pour tout vous dire, Madame DELECOURT, comme on savait que vous alliez nous poser la question, je peux vous assurer que c'est vrai. Tout à l'heure, nous étions dans le bureau du maire avec Monsieur BARRET, Monsieur DAMBRUNE, Monsieur RUCKEBUSCH et moi même et nous nous disions que l'on ne comprend pas, quand on fait des terrasses à toiture plate, pourquoi on ne monte pas un peu plus. Je sais qu'à l'IME de Longuenesse, ils ont fini par le faire. On monte un peu plus et à l'intérieur, on met un bac acier qui ne se voit pas. Aujourd'hui, toutes les constructions modernes possèdent un toit en terrasse. Un jour, ils vont rencontrer des problèmes. »

Monsieur BELHOSTE : « Les toitures-terrasses privilégient le style d'abord et c'est confirmé par tous les quartiers récents. On ne peut qu'être insatisfait. »

Monsieur le Maire : « Vous montez un peu plus haut, vous mettez un bac acier à l'intérieur, cela ne se voit pas. Le goudron fuit sans arrêt, ce n'est pas un système adapté. »

Monsieur BELHOSTE : « Le niveau d'isolation est beaucoup plus efficace quand le toit est pentu. Mais, il y a les contraintes techniques actuelles. »

Monsieur le Maire : « On a posé la question et on a reçu une réponse négative. »

Monsieur HERMANT : « J'ai eu l'occasion d'en discuter lors de la dernière commission de sécurité à Scéno. Juste au dessus du hall de circulation entre la salle de sports et la piscine, il y a une toiture terrasse, le pompier m'a affirmé qu'il était admis de conserver une légère lame d'eau afin de garder au revêtement une certaine durabilité. »

Monsieur le Maire : « Vous êtes en train de dire, Monsieur HERMANT, que la présence de l'eau permet au matériau d'avoir plus grande longévité. »

Madame LEVRAY : « Concernant le marché pour les TBI du 28 décembre, est-ce que vous pouvez nous dire quelle école en sera dotée ? »

Madame POUCHAIN : « Il y a eu 2 TBI, un pour l'école Blum et un pour Verlaine. »

Madame LEVRAY : « Est-ce que ce marché prend en compte la maintenance du matériel ou c'est juste l'achat ? »

Madame POUCHAIN : « Uniquement l'achat. »

Monsieur le Maire : « Nous avons souvent des problèmes de lampes, c'est redondant, pour lesquels on intervient et nous n'avons pas toujours entière satisfaction. »

Madame DELECOURT : « Pour la décision du 30 décembre concernant le service tutélaire de protection. Pouvez-vous nous en dire plus ? »

Monsieur PRUNIER : « C'est une famille qui est sous tutelle et a pris, il y a 30 ans, une concession. Cette concession étant arrivée à échéance, c'est l'association tutélaire en charge de la famille qui règle les frais. »

Madame LEVRAY : « Celle-ci va concerner aussi des questions qui vont venir après, c'est celle du 29 décembre, concernant la passation des marchés pour la rénovation de l'école Léon Blum. En avril 2017, l'avant projet détaillé nous donnait un total de travaux d'à peu près 1 300 000 €. »

Monsieur le Maire : « Si vous permettez, je vous répondrai au moment où on traitera les délibérations sur le plan de financement de l'école Léon Blum. J'ai d'ailleurs d'autres informations à vous donner. »

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Rodrigues HERMANT, en qualité de secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE À LA DÉMISSION DE MADAME DAISY COUSIN

Monsieur le Maire : « Sur le courrier adressé à Monsieur le Sous-Préfet, on doit notifier que Madame COLIN a également démissionné alors qu'elle n'avait jamais siégé. J'avais posé la question à Monsieur le Directeur Général des Services. On appelle cela une démission même si on n'a pas siégé. Quand on parle des commissions, le principe est le même que pour l'autre groupe minoritaire, vous allez tout à fait remplacer Madame COUSIN dans les commissions. Sur le principe, vous avez choisi chacun 3 commissions, nous sommes peut être hors règlement intérieur. Monsieur Matthieu LEGROIS, je vous souhaite la bienvenue au sein du conseil municipal et je souhaite, entre nous, la meilleure collaboration possible et j'invite l'assemblée à vous applaudir pour votre installation au sein de ce conseil municipal. »

Monsieur LEGROIS : « Mesdames et Messieurs, bonsoir à tous. J'ai l'honneur et la fierté d'intégrer ce soir le conseil municipal de Longuenesse. Je remercie Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux et le personnel pour leur accueil au sein de cette assemblée. À cet instant, j'endosse la fonction de conseiller municipal et j'en mesure l'importance. Cette instance est un pilier fort de la démocratie locale. Je tiens à remercier Daisy COUSIN qui, en m'accordant sa confiance il y a un an, m'offre l'honneur de représenter et d'accompagner dans leur quotidien les longuenessoises et longuenessois. Je remercie également Françoise COLIN qui m'a accordé sa pleine confiance en me cédant sa place. Comme je le disais en préambule, c'est vraiment avec une immense fierté que je rejoins ce conseil, pour servir et représenter les habitants d'une ville qui m'a vu naître il y a 29 ans maintenant et que je n'ai jamais quitté. Même lorsque mes obligations professionnelles m'ont éloigné temporairement j'y avais déjà fait l'acquisition d'une maison. Alors, c'est avec un enthousiasme fort et une réelle volonté d'être disponible et au plus proche des longuenessoises et longuenessois que j'exercerai pleinement mes missions. Je serai, avec vous, force de propositions pour améliorer, ensemble, encore un peu plus, la vie des habitants de notre commune à laquelle je suis profondément attaché. Je vous remercie toutes et tous pour votre attention. »

Monsieur le Maire : « Merci pour vos propos. Bonne installation et on se voit dans les prochaines commissions. »

Le conseil municipal à l'unanimité :

- prend acte de la démission de Madame Daisy COUSIN,
- installe Monsieur Matthieu LEGROIS en qualité de conseiller municipal qui prend la place de Madame Daisy COUSIN dans les commissions.

URBANISME – APPLICATION DES ARTICLES L. 443-7 ET SUIVANTS DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION – VENTE DE 40 LOGEMENTS LOCATIFS ET UN LOGEMENT INDIVIDUEL APPARTENANT À FLANDRE OPALE HABITAT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, selon les modalités prévues aux articles L. 443-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation, Flandre Opale Habitat souhaite procéder à la cession de 40 logements locatifs (Chemin des Berceaux) et un logement individuel (rue Manessier) à Longuenesse.

Ces logements seront proposés à la vente aux locataires en place et, en cas de libération, proposés à la vente selon les dispositions de l'article R. 443-12 du Code susvisé.

L'article L. 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation précise que la commune intéressée doit être consultée en tant que commune d'implantation des logements concernés.

Monsieur le Maire : « Cette délibération est remise en question ce soir. Je vais vous expliquer pourquoi. Je vous ai envoyé le document de la CAPSO sur les conventions d'Utilité Sociale des principaux bailleurs. D'ailleurs, on veillera à vous transmettre les documents au titre de la Vice-Présidence ou ma collègue au titre de conseillère déléguée pour les collègues qui ne siègent pas à la CAPSO, même si nous avons mis en place une commission CAPSO que nous allons activer. Nous avons eu le soir du 21 janvier un bilan dressé par M. Vincent WALZAK qui était assez négatif sur l'engagement des bailleurs. À ma surprise, on pouvait y voir le souhait de Flandre Opale Habitat de vendre 40 logements au Chemin des Berceaux. Quelle n'a pas été ma surprise car le 9 décembre, nous avons reçu Monsieur VANHERSEL, Directeur Général de Flandre Opale Habitat. À ce jour, nous avons rencontré tous les responsables des différents bailleurs. Quand on dit qu'il n'y a pas de projet, ce n'est pas vrai du tout. Il n'y a pas de secret mais je ne vais pas vous en dire plus maintenant mais il y a un projet qui est en gestation rue Bizet près du multi-accueil. Lorsque nous avons reçu, Monsieur VANHERSEL avec Monsieur HAZARD et Monsieur BARRET, je lui avais fait part de la remontée des habitants des Berceaux qui réclamaient des travaux de rénovation nécessaires dans ces appartements. Monsieur VANHERSEL nous avait indiqué qu'effectivement la réhabilitation de ces logements est prévue. Au delà de la rénovation de ces logements, une réflexion a été menée plus poussée sur le secteur de la place des Berceaux. Et puis, on apprend ce 21 janvier que ces 40 logements sont à vendre. Je ne sais pas combien il y en a en tout mais 40 cela fait beaucoup. Très surpris et très étonné, vous avez tout de suite compris pour ceux qui me connaissent bien que la réaction n'a pas tardée. J'ai transmis un courrier par l'intermédiaire des services à Monsieur le Directeur Général qui m'a répondu en date du 16 février : "Monsieur le Maire, pour faire suite à notre rencontre du 9 décembre dernier, nous réitérons notre engagement sur votre commune et vous confirmons que des travaux de réhabilitation sont programmés sur la résidence des Berceaux". Dans le courrier transmis, je lui avais d'ailleurs signifié que j'aurais proposé aux membres du conseil municipal de voter contre cette vente. "Néanmoins, vous nous faites remarquer, à juste titre, que ces 40 logements sont inscrits dans notre programme de vente HLM. S'agissant d'une erreur suite au traitement volumineux du patrimoine, nous vous confirmons que nous retirons ces 40 logements du parc cessible. Un seul logement sur votre commune est dans notre Convention d'Utilité Sociale, un logement individuel T5 sis au 27 rue Manessier. Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos sentiments les meilleurs." Des réactions ? Au passage, je vous donne l'information, quand on dit que l'on a rencontré tous les responsables des différents bailleurs, il n'y a que les 3 F. Nous essayons d'avoir un contact avec eux depuis un temps assez long. Monsieur BARRET a essayé d'entrer en contact avec les responsables des 3 F par téléphone et mail car les habitants de la Verte Ecuelle se posent la question sur le projet. On nous a assuré dans un premier temps que les travaux allaient démarrer en juin. Il semblerait que ce soit fin du 3ème trimestre. On nous a assuré que le projet allait enfin démarrer. »

Monsieur BELHOSTE : « Au sujet de cette question, même si elle est en quelque sorte ajournée pour le moment, je crois que c'est un sujet sur lequel il faut s'attarder et être vigilant car on constate, au vu des documents, que de nombreux logements locatifs vont être proposés à la vente par Flandre Opale Habitat ou d'autres. Sur la commune, cela représentait ce soir 106 logements. Je voudrais souligner que l'on constate un véritable désengagement des organismes HLM actuellement sur le territoire. Je pense qu'on peut légitimement s'inquiéter car d'une part la vente de logements locatifs n'est pas tout à fait compensée par des constructions neuves, et d'autre part, on peut s'inquiéter également car même si des logements seront proposés aux locataires je crains qu'en cette période de crise sanitaire et donc économique, il y ait des foyers, des familles qui se voient dans l'obligation de quitter leur logement, car incapables d'obtenir un prêt pour racheter le logis dans lequel ils vivent depuis des années. Ce serait rassurant pour eux, au niveau de la commune et de la CAPSO, d'être à l'écoute de ces personnes potentiellement « à la rue ». La CAPSO pourrait peut être insister auprès de ces organismes afin de favoriser les locataires qui souhaitent rester dans un lieu, qui deviendra ou pas leur chez eux. »

Monsieur le Maire : « Lors d'une réunion, cela avait été la conclusion du Président de la CAPSO. Nous devons être des plus vigilants. Vous avez remarqué dans le document l'intérêt pour la métropole Lilloise. Dans les anciennes mandatures, on a voté favorablement car cela a permis à des personnes de pouvoir accéder à la propriété quand il s'agit d'une maison. On reviendra sur la délibération pour le logement T5. Quand il s'agit de 40 logements de type collectif, c'est abandonner des logements qui seront demain achetés par des marchands de sommeil, et qui ne feront pas les travaux et on verra un secteur complètement délabré. Vous connaissez la loi sur un certain pourcentage concernant l'obligation de logements sociaux. Vous voyez quand même que le maire n'a pas traîné à agir et à avoir une réponse écrite sur l'abandon des 40 logements, c'est ce que nous souhaitons et nous nous en félicitons, et de leur réhabilitation. »

Monsieur BELHOSTE : « La question va être reposée ultérieurement ? »

Monsieur BARRET : « Il y a un délai limité. Pour moi, vous pouvez le faire sous forme d'un amendement en considérant que vous prenez acte du retrait du projet de vente des 40 logements et en revanche, vous devez émettre un avis sur le logement restant. Ce sera un amendement qui modifie la délibération initiale sinon, ce qui va se passer, ce sera un avis favorable tacite de toute façon car il y a un délai limite pour se prononcer. »

Monsieur le Maire : « Je vous rappelle que le logement concerné est un logement individuel T5, c'est une maison. On part sur ce principe là si vous en êtes d'accord. »

Le conseil municipal à l'unanimité :

- prend acte du retrait du projet de vente des 40 logements locatifs sis Chemin des Berceaux,
- émet un avis favorable pour la vente du logement rue Manessier.

FINANCES – RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE LÉON BLUM (NIVEAU BBC RÉNOVATION) – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DE LA CAPSO

Par délibération n° 2017-28 du 6 avril 2017, le conseil municipal a validé l'avant-projet détaillé concernant les travaux de réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum. Suite à l'appel d'offres lancé en 2020, les montants définitifs des travaux sont connus. Lors de sa séance en date du 17 décembre 2020, la CAPSO a instauré un fonds de concours dit « Fonds 21-23 » pour la période 2021-2023 à l'ensemble des communes. Celui-ci vise à :

- contribuer à marquer la solidarité communautaire envers ses communes notamment les plus rurales en accompagnant leurs projets (avec un cadre d'intervention plus souple que les précédents fonds de concours tout en affirmant les objectifs communautaires en matière environnementale notamment avec des bonifications possibles),
- relancer l'économie dans un contexte sanitaire très contraignant pour les entreprises, avec là également, une possibilité de bonification pour les communes qui démarreront leurs projets avant le 1er septembre 2021,
- permettre enfin de favoriser avec un effet levier important sur les co-financements les projets des communes.

Un montant minimal de 50 000 € est ainsi réservé quelque soit la taille de la commune. Au delà de 2 000 habitants, les communes bénéficieront d'une majoration de 5 € par habitant. Pour les communes dont les projets démarrent avant le 1er septembre 2021, une bonification de 10 % est accordée ainsi que 10 000 € en sus pour les opérations visant à renforcer l'autonomie énergétique des bâtiments publics.

La réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum (niveau BBC rénovation) pourrait être éligible au titre des travaux engagés en 2021.

Monsieur le Maire : « Le budget des travaux de l'école Léon Blum a bougé. Il est inscrit depuis 3 ans sur le budget. Les travaux ont tardé en raison du vide sanitaire dans lequel il fallait intervenir. Les réseaux vont devoir être sortis du vide sanitaire et on a également de l'amiante sur les appuis de fenêtre d'où une augmentation du prix. On passe de 1 300 000 € à 1 800 000 €, ces 500 000 € d'augmentation s'expliquent par ces modifications. Une réunion a eu lieu le vendredi 5 février en présence des représentants de l'éducation nationale, Madame l'inspectrice et Madame la Directrice, du président des DDEN, de l'architecte, des membres du service, du maire et des élus concernés par le dossier. Nous avons regretté la non présence des parents d'élèves parce que l'idée première était de faire une présentation à l'ensemble des parents mais nous n'avons pas pu le faire car nous n'avons pas pu augmenter la jauge de la réunion, en y regrettant même les représentants aux conseils d'école. Nous avons convenu ensemble, si vous le souhaitez, on vous le transmettra, d'élaborer un courrier avec la maquette de la façade du futur projet signé du maire, expliquant que les travaux débiteront le 29 mars pour se terminer fin novembre 2021. Ils seront réalisés en plusieurs phases en utilisant au mieux les périodes de vacances. Cependant, ces travaux vont provoquer certaines perturbations pendant le temps scolaire et le temps de garderie. Une réunion de concertation a eu lieu et je viens de vous le dire, et dans laquelle ont été abordés tous les problèmes afin d'apporter des réponses aux questions mais aussi en matière de cohérence technique afin de s'assurer de la sécurité pour vos enfants au cours de cette période de travaux. Nous regrettons contrairement à ce qui était initialement prévu, comme l'application des règles sanitaires en vigueur, que les parents et les représentants du conseil d'école n'aient pas été associés à ce moment d'échange. Madame COROTTE, directrice, en lien avec la municipalité, sera

leur interlocutrice privilégiée. Les services municipaux apporteront toute la logistique et l'aide nécessaire à la poursuite de la scolarité des élèves dans les meilleures conditions. Les travaux de rénovation des sols et peintures seront réalisés ultérieurement dans les classes. Pour atteindre une norme BBC, il faut une isolation extérieure, pose d'un bardage et changement des menuiseries. On y reviendra après pour les sols et peintures qui seront d'ailleurs réalisés par d'autres entreprises pendant les vacances pour gêner le moins possible le fonctionnement. Au delà de l'investissement de plus de 2 000 000 € pour l'école Léon Blum, la municipalité a programmé dans le même secteur le changement des menuiseries au centre social intergénération, la réalisation d'une aire de jeux pour les jeunes et la réalisation d'une nouvelle salle de sports. Persuadé que l'ensemble des aménagements contribueront au renforcement du bien vivre dans le quartier du Fort-Maillebois. Le courrier a été remis à chaque parent d'élèves. Je laisse la parole à Madame DUWICQUET avant les éventuelles autres questions sur le sujet. »

Madame LEVRAY : « Mes questions ne concernent pas le plan de financement, c'est bien sur les travaux que je souhaiterais revenir. On peut attendre la fin des délibérations si vous le souhaitez. »

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire :

- à déposer un dossier de demande de subvention pour cette opération auprès de la CAPSO,
- et à signer toute pièce se référant à cette demande.

FINANCES – RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE LÉON BLUM (NIVEAU BBC RÉNOVATION) – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE SPÉCIAL DE RELANCE ET DE SOLIDARITÉ AVEC LES TERRITOIRES DE LA RÉGION

La Région des Hauts de France a lancé un fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires, spécifique au contexte d'urgence du plan de relance et revêt un caractère exceptionnel. Il est attendu un engagement rapide des travaux pour permettre un effet de relance maximal. La réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum (niveau BBC rénovation) pourrait être éligible au titre des travaux engagés en 2021.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire :

- à déposer un dossier de demande de subvention pour cette opération auprès de la Région,
- et à signer toute pièce se référant à cette demande.

FINANCES – RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE LÉON BLUM (NIVEAU BBC RÉNOVATION) – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEDER

La Région des Hauts de France gère le fonds FEDER qui intervient sur les thématiques suivantes :

- investir dans la recherche, le développement technologique et l'innovation,
- améliorer la compétitivité des PME,
- favoriser le développement des technologies de l'information et de la communication,
- soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

La réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum (niveau BBC rénovation) pourrait être éligible au titre des travaux engagés en 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à déposer un dossier de demande de subvention de fonds FEDER pour cette opération auprès de la Région et de l'Union européenne,
- et à signer toute pièce se référant à cette demande.

Madame LEVRAY : « Une petite remarque sur les trois questions sans les remettre en cause, comme je l'ai dit. Il y a deux demandes qui sont faites auprès de la Région, la DSIL et le plan de relance. Le Département est lui aussi engagé dans un plan de relance. Est-ce que l'on n'aurait pas pu solliciter aussi le Département ? Je me demandais aussi s'il n'était pas possible de solliciter l'Etat dans le plan de rénovation énergétique des bâtiments scolaires qui a été lancé en 2020 par le Président de la République. Est-ce que l'on n'est pas éligible à une demande de subvention dans ce cadre là ? »

Monsieur le Maire : « Nous allons vérifier. »

Madame LEVRAY : « Cela ne peut être qu'un plus pour limiter l'autofinancement. Est-ce que je peux revenir sur quelques questions au niveau du montant des travaux. Comme vous l'avez rappelé, l'avant-projet qui nous avait été présenté en avril 2017 faisait état de travaux estimés à environ 1 300 000 €. Nous sommes arrivés à 1 800 000 €, cela fait 40 % d'augmentation que vous avez tenté de nous expliquer. Je voudrais savoir sur les différents lots, si vous pouviez nous éclairer sur des écarts importants. En 2017 par exemple, sur le lot n° 1 gros œuvre, nous étions à 350 000 €, aujourd'hui, nous sommes à 563 000 € ce qui correspond à 60 % d'augmentation même si les travaux sont plus conséquents que ceux qui avaient été prévus au départ. Le lot n° 2 concernant le bardage était à 128 000 €, nous sommes maintenant à 486 000 €, cela fait 278 % d'augmentation, cela paraît énorme. Je m'inquiète de savoir si tous ces éléments sont passés en commission d'appel d'offres et si celle-ci a été sollicitée sur le montant de l'avant-projet ou si elle a été consultée sur ces montants là ? »

Monsieur le Maire : « Si on prend la référence de 2017, depuis trois ans sur le budget, la somme s'élève à plus de 2 000 000 €. »

Madame LEVRAY : « 2 200 000 €. Je pense que vous nous avez souvent expliqué que les sommes étaient inscrites au budget, qu'elles étaient obligées d'être inscrites pour pouvoir demander les subventions et que ces sommes ne correspondaient pas forcément à l'estimation des travaux. »

Monsieur le Maire : « La différence m'a interrogé également. Je fais confiance aux services de la comptabilité et des travaux, la différence s'explique sur ce que je vous ai donné comme argument, c'est à dire le vide sanitaire et l'amiante sur les appuis de fenêtre. Par rapport à 2017, il y a eu une sous évaluation. »

Monsieur BARRET : « En 2017, c'est noté dans la délibération, le montant avait été réévalué car l'estimation de départ avait été sous évaluée et entretemps, il y a eu la validation d'un avant-projet et ensuite la phase projet avant de lancer le marché. Les deux principales modifications étaient liées au fait que l'on s'est aperçu qu'il y avait de l'amiante sur les appuis de fenêtre. Forcément enlever tous les appuis de fenêtre amiantés a renchéri le coût de l'opération. »

Madame LEVRAY : « C'est quand même étonnant qu'en 2017, ils ne l'aient pas vu. Dans tous les bâtiments de cette époque là, il y a de l'amiante, c'est surprenant. »

Monsieur BARRET : « Ce n'était pas intégré dedans. Au niveau du vide sanitaire, il peut y avoir un renchérissement des coûts entretemps. Il n'y avait pas d'autre option. Il n'y a pas eu vraiment de surprise lors de l'appel d'offres. Les résultats de l'appel d'offres sont très proches de l'estimation du maître d'oeuvre avant lancement. Pour répondre à votre question, j'en profite sur la commission d'appel d'offres, elle intervient sur les procédures formalisées. En travaux, il aurait fallu que l'on soit sur un montant supérieur à 5 000 000 € HT. Nous en étions très loin. »

Monsieur le Maire : « L'estimation de 2017 n'était pas fiable. »

Monsieur BELHOSTE : « Une boutade. Il va falloir qu'un jour on engueule un peu les constructeurs d'antan qui faisaient des toits terrasse et qui mettaient de l'amiante dans les menuiseries. Cela nous coûte aujourd'hui tout cela. En ce qui concerne Léon Blum, on est sûr de démarrer les travaux avant le 1er septembre. »

Monsieur le Maire : « Précisément le 26 mars. »

Monsieur BELHOSTE : « On pourra bénéficier de la modification liée au projet qui démarrera dans les délais avant le 1er septembre. En revanche, peut on vraiment prétendre, d'après vous, d'après les services techniques pouvoir obtenir le bonus pour l'autonomie énergétique. Qu'a t-on prévu comme système de chauffage, de production d'électricité ? Sera t-on autonome énergétiquement ? La bonification est intéressante quand même, il y a 10 % et 10 000 € de bonus. »

Monsieur BARRET : « On a droit à une bonification s'il y a une amélioration significative. Il n'y a pas de changement de chaudière. C'est vraiment de l'isolation, toiture, fenêtres et façades. »

Madame LEVRAY : « Par rapport justement aux panneaux photovoltaïques, j'en avais émis l'hypothèse en 2017 et je suis un peu étonnée que cette option n'a pas pu être reprise. Il y avait aussi à l'époque dans le projet, différentes variantes. Est-ce que ces variantes sont reprises ou pas ? Je suis un peu effarée d'entendre qu'un avant-projet finalement passe en délibération mais il est caduc. Vous disiez vous même Monsieur le Maire, qu'il n'était pas fiable alors que c'est passé en délibération. Il y a eu des estimations faites. »

Monsieur le Maire : « On parlait d'estimation et cela reste une estimation. »

Madame LEVRAY : « Oui mais quand il y a un surcoût de 40 % par rapport à une estimation, cela fait beaucoup. »

Monsieur le Maire : « Sommes nous directement responsables ? »

Madame LEVRAY : « Je ne cherche pas de responsabilité, je pose des questions. Vous étiez aux commandes en 2017. Nous avons posé des questions à ce moment là. J'ai retrouvé les interventions que j'avais faites au sujet des matériaux utilisés, du bardage, des stores qu'il aurait été important de mettre dès le départ sur toutes les fenêtres de l'école. Là aussi, on ne sait pas ce qu'il en est. Ce que j'aimerais pouvoir vous proposer, c'est que l'on puisse organiser une commission générale sur ce dossier parce que cela va engager la commune même financièrement sur un gros montant sur plusieurs années. Ne serait-il pas intéressant de réunir une commission générale et qu'on fasse vraiment le point sur ces travaux et sur l'évolution qu'il y a eu entre le premier projet qui nous a été présenté en 2017 et le projet actuel. »

Monsieur le Maire : « Aujourd'hui, le projet est lancé. »

Madame LEVRAY : « Est-ce qu'on pourrait être informé ? »

Monsieur le Maire : « Aujourd'hui, on ne pourra rien modifier. »

Madame LEVRAY : « J'ai bien compris que de toute façon on ne pourrait rien modifier sur rien. Cela pourrait être intéressant de faire le point. Là par exemple, vous avez fait un courrier aux parents ce qui est très bien, il y a eu une information qui est faite, mais en tant qu'élus, nous avons besoin aussi de cette information. »

Monsieur le Maire : « Madame LEVRAY, je vous avais proposé du participatif, de se rencontrer tous les mois. »

Madame LEVRAY : « C'est vous Monsieur le Maire qui avait décidé de ne plus nous voir et de ne plus nous parler. »

Monsieur le Maire : « Il n'y a pas de secret. Dès demain matin, nous vous transmettrons le courrier que j'ai adressé aux parents. Je vous l'ai lu. »

Madame LEVRAY : « Je ne remets pas en cause cela. »

Monsieur le Maire : « Nous étions partis d'ailleurs, vous l'avez écrit, sur une volonté participative. Nous aurions pu mieux collaborer et il n'y a jamais eu d'informations secrètes. »

Madame LEVRAY : « Ce n'est pas ce que j'ai dit. C'est un gros projet qui mérite que l'on soit autour d'une table et que l'on puisse savoir où l'on va. »

Monsieur le Maire : « Est-ce que vous pouvez, Madame LEVRAY, m'accorder même si j'étais adjoint, le fait que je n'étais pas maire en 2017 et m'accorder le fait que, quand on parle de grand projet, sur celui de la Croix Bleue, vous avez été associée au plus tôt. »

Madame LEVRAY : « Sur ce projet justement, nous n'avons aucune nouvelle depuis le mois de novembre. »

Monsieur le Maire : « Quand j'en aurai moi personnellement, j'en donnerai des plus précises, ne vous inquiétez pas, vous serez à nouveau conviée à une information. »

Madame LEVRAY : « Je vous en remercie mais sur tous les gros dossiers, ce serait bien que l'on agisse de la même manière. »

Monsieur le Maire : « Est-ce que vous pouvez dire, là maintenant, que vous n'avez pas été associée à la première réunion avec Madame DEWINTRE. On avait considéré d'ailleurs que j'avais éliminé bon nombre d'élus du groupe majoritaire, ce n'est que normal, de permettre à un représentant de chaque groupe minoritaire d'assister aux premières réunions sur le dossier Croix Bleue. Quand le dossier Croix Bleue aura une avancée certaine, vous serez à nouveau associée. Vous avez dû nous donner votre avis. Vous l'avez fait par intermédiaire. Moi, j'ai réuni mes collègues le samedi et le dimanche par petits groupes. Vous l'avez fait auprès de vos collègues. Le projet pressenti a reçu l'unanimité de l'ensemble des trois groupes. Le projet va évoluer autrement mais vous aurez les

informations en temps voulu. Il y a un projet d'urbanisation à la Croix Bleue, vous le savez. Dans le détail précis, moi même, je ne le sais pas encore. »

Madame LEVRAY : « Nous sommes hors sujet, Monsieur le Maire. Nous étions sur l'école Léon Blum. »

Monsieur le Maire : « Je vous ai demandé de m'accorder que je n'étais pas maire en 2017. Vous demandez à être associée donc je vous réponds. Par ma volonté aujourd'hui, je vais vous y associer. Autour des grands projets, et je vous entends bien, on aimerait pouvoir donner notre avis. Vous l'avez donné l'autre jour. C'est le premier grand projet qui sort depuis que je suis maire et les plus grands projets qui pourront sortir dans notre mandature, vous serez à chaque fois associée. »

Madame LEVRAY : « Je vous en remercie et vous noterez que sur la Croix Bleue nous avons été très productifs, nous avons été force de proposition. Nous avons soulevé beaucoup de problèmes. »

Monsieur le Maire : « Est-ce que j'ai dit un seul instant le contraire ? »

Madame LEVRAY : « Non, mais je dis que nous avons cette volonté de travailler et on travaille pour la commune. »

Monsieur le Maire : « Je vous dis que vous serez associée et je vous demande un peu de mansuétude par rapport à 2017 car je n'étais pas maire. Parfois, moi non plus, personnellement, je n'avais pas toutes les informations. »

Madame LEVRAY : « En 2017, j'étais déjà conseillère dans la minorité et j'avais soulevé un certain nombre de questions par rapport aux variantes du projet à l'époque. »

Monsieur le Maire : « Je n'étais pas maire ni adjoint aux travaux, ni à l'urbanisme. »

Madame LEVRAY : « Mais vous étiez présent au conseil municipal. »

Monsieur le Maire : « Je viens de vous dire que je n'avais pas toutes les informations non plus. Cela vous convient comme réponse. »

Madame LEVRAY : « C'est à déplorer, à pleurer même. »

Monsieur le Maire : « L'ensemble de mes collègues sont au courant de toutes les décisions mais également les groupes minoritaires. Le changement c'est maintenant. »

INTERCOMMUNALITÉ – SERVICE COMMUN DE CONTRÔLE DES AUTORISATIONS D'URBANISME – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU SERVICE

Monsieur le Maire : « Plutôt que de vous faire une lecture de cette délibération, je vais vous parler de nos préoccupations en terme d'urbanisme. Parmi les personnes que je reçois dans mon bureau, leurs sujets d'échanges concernent les problématiques d'urbanisme parce que les personnes n'ont pas toujours l'information, ni la rigueur. Un longuenessois, je crois tout à fait de bonne foi, m'a dit l'autre jour qu'il ne savait pas que pour ériger une clôture, il fallait rédiger une déclaration préalable. Aujourd'hui, les administrés ne savent pas qu'un portail ne doit pas être plein, qu'une clôture, qui donne à front à rue, n'a pas le droit d'être pleine même si pour le portail, les règles vont changer. Je n'apprends rien à certains, ce sont des règles inscrites dans le respect des lois du Plu (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Vous voyez Madame LEVRAY, j'ai beau être élu depuis plus de 25 ans, je ne sais pas tout et je n'ai pas peur de l'avouer quand je ne sais pas. Les longuenessois déposent leur dossier en mairie et ils sont renseignés. D'ailleurs, le prochain vivre à Longuenesse comportera une page importante sur les informations et la prévention en terme d'urbanisme. Les gens ne savent pas qu'il faut faire une déclaration de travaux pour changer leurs fenêtres ou si c'est supérieur à 40 m2, ce n'est pas une déclaration préalable mais un permis de construire. Nous avons actuellement quelques dossiers complexes en terme d'urbanisme. Rue Jean-Baptiste Clément, à l'arrière, des administrés ont fait un garage qui est d'ailleurs très propre. Aujourd'hui, ils déposent un permis pour faire la même chose, ils possèdent un petit bungalow délabré et ils voudraient faire un garage comme les voisins. Le dossier est déposé en mairie, instruit à la CAPSO et le dossier est refusé. Les personnes ne comprennent pas et viennent voir qui ? Le Maire et on a parfois du mal à leur expliquer. La rue Jean-Baptiste Clément est située sur une petite zone d'inondation PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation). La zone PPRI s'arrête à un endroit. En quoi cette rue est en risque inondation. Si on fait un garage, les bricoleurs avertis ici diront qu'ils peuvent faire un gros caniveau, un drain dans les fondations et l'eau arrive sur la route. Mais c'est non, les règles d'urbanisme l'interdisent. 10 mètres plus haut c'est possible. Les gens ne comprennent

pas. Le longuenessois qui a fait sa clôture en bois rue Roger Salengro, va devoir la démonter. Tout cela pour vous expliquer que je viens de découvrir que les dossiers sont déposés en mairie, sont instruits à la CAPSO. Ensuite, les services de la ville envoient un contrôle. Il y a un policier de l'urbanisme qui va contrôler si les gens sont en règle. Jusque là, cela se tient presque. Sauf que, ce que je ne savais pas, en cas de non respect, il y a une suite qui va chez le Procureur. Par convention, le maire a donné pouvoir, à cette personne assermentée de verbaliser et de mettre les dossiers chez le Procureur. Je suis allé me présenter au Procureur et on a discuté de tous ces dossiers. Les gens ne comprennent pas. Donc, nous allons prendre la prestation de base. Vous verrez dans la délibération il y a la prestation de base et la prestation intégrée. La personne assermentée allait déposer les dossiers chez le Procureur, même si ce n'était pas direct, sous la responsabilité du Maire. Et personne d'autre que moi n'est responsable de cette situation sauf que l'on voit des gens qui sont dans l'embarras pour, ce que l'on appellerait, un point de détail. Les clôtures front à rue doivent être ajourées. Le longuenessois de la rue Salengro doit faire des trous dans sa clôture. Les personnes ne comprennent pas. Nous allons reprendre la main et il ne s'agit pas de laisser construire une maison sans permis de construire. Cela ne veut pas dire pour autant que reprendre la main signifie ne plus appliquer les règles du Plui. Elles doivent être appliquées dans chaque commune de la CAPSO sauf que nous avons un grand devoir d'information, de prévention et je remercie les services urbanisme qui le font actuellement. Nadine est blessée et est en arrêt de travail. Marion a suggéré de faire des fiches que l'on pourrait remettre aux administrés afin d'éviter les contentieux. La procédure réside dans l'amende et l'obligation de démolir. Il y a des cas où les gens vont devoir démolir. Il ne s'agit pas demain de permettre tout et n'importe quoi sur notre commune en terme d'urbanisme. On continuera mais on souhaiterait à ce que l'on n'en arrive plus à des dossiers délicats. À la fin, les personnes viennent voir le Maire. Avez-vous des questions sur ce que je viens de dire avant la lecture de la délibération ? »

Madame LEVRAY : « Je pense que cela n'évitera pas forcément les dossiers délicats, il y en aura toujours puisque la loi s'impose à tous. Mais s'il peut y avoir une conciliation d'abord en mairie, ce n'est que mieux, mais cela passe par l'information parce qu'une fois que les travaux sont faits, il est trop tard. Que ce soit le Maire qui garde la main avec la prestation de base ou la CAPSO, je pense que cela n'évitera pas les procès, si cela doit en aller jusque là. Mais il faut vraiment faire de la prévention comme vous l'avez justement dit. »

Monsieur le Maire : « Je compte beaucoup sur l'information et la prévention dans tout. Cela me fait sourire car certains font un peu fort, une piscine et une clôture sans déclaration. Je suis persuadé que tout le monde ne connaît pas les règles. »

Madame LEVRAY : « C'est vrai que celui qui pose un vélux sur sa toiture, c'est tout un dossier à monter et on peut faire des erreurs. »

Monsieur le Maire : « Vélux, changement des tuiles. Ma voisine a des tuiles noires. Je me suis intéressé pour changer les miennes mais je ne peux pas mettre de tuiles noires. En revanche, j'ai milité pour que l'on arrête d'obliger les personnes. Une petite anecdote, le pharmacien qui habite la dernière maison à gauche en sortant de la route de Wisques, la très belle maison qui vient de se construire, comme il n'a pas le droit de mettre de portail plein, il laisse ouvert en attendant que la réglementation change, il fait comme Madame POUCHAIN, parce que celle là va changer. En revanche, pour la clôture, j'ai milité. Quand vous faites une clôture pour être chez vous, on vous demande de faire des trous, là je n'y suis pas arrivé, c'est comme cela. Olivier, une partie importante du prochain Vivre à Longuenesse va décliner les réglementations en terme d'urbanisme. Le service fait un très gros travail d'information pour éviter d'avoir un contentieux et puis les dossiers reviennent. Le Maire le verra et on rencontrera les administrés qui ne sont pas en conformité avec la réglementation. La police de l'urbanisme continuera à contrôler mais il n'y aura pas l'étape directe au Procureur. Des questions ? »

Monsieur LEGROIS : « Vous disiez Monsieur le Maire, vous parliez de fiches techniques qui pourraient être faites. Je pense que ces fiches seraient très utiles car les administrés ne vont pas forcément faire la démarche spontanément pour poser des questions en mairie et elles pourraient être disponibles sur le site de la Ville. Il pourrait y avoir la création d'un encart fiches pratiques ce qui pourrait aider les administrés à ne plus être dans un mauvais chemin. »

Monsieur le Maire : « Effectivement, on donnera l'information et j'en suis d'autant plus content que Marion JACQUET au service urbanisme a eu l'idée de faire des fiches. Il y a ceux qui disent être de bonne foi et dont on sait qu'ils ne le sont pas. D'autres le sont réellement. Monsieur BARRET peut l'attester, le nombre de personnes que je rencontre pour des problèmes d'urbanisme constitue la problématique numéro 1. Parfois, je dis aux gens que je pense comme eux. Ne pas avoir le droit de faire son garage là mais à 10 mètres plus haut, les personnes ne comprennent pas. Certains disent qu'ils connaissent tel maire qui leur a dit que vous pouviez le faire. En Vendée, des maires ont signé des permis de construire dans des zones PPRI et nous avons tous vu où ils se sont retrouvés, même si le PPRI de la rue Jean-Baptiste Clément ne sera jamais du niveau d'une zone située à proximité de la mer. »

Madame LEVRAY : « Comme on parle de PPRI et tout au début du conseil vous avez parlé des jardins familiaux. Une association se créerait. À l'époque, j'en avais parlé de noter quelque part dans les statuts ou le règlement de l'association que cette zone est bien en PPRI afin d'éviter tout problème le jour où il pourrait y avoir malheureusement une inondation qui ne créerait pas de dommage particulier aux jardins familiaux. Il serait judicieux de le noter dans les statuts de l'association pour éviter tout malentendu avec la mairie ou dans le cas d'une inondation, l'association se retournerait contre la mairie, on ne sait pas ce qui peut arriver dans les années à venir. »

Monsieur le Maire : « Pour les jardins familiaux, ce sont les règles d'urbanisme qui ont interdit dans un premier temps que l'on érige des abris de jardin. On doit appliquer les règles mais on doit faire un effort d'information. »

Afin de procéder au renouvellement de l'adhésion pour l'année 2021, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de valider le renouvellement de la commune de Longuenesse au service commun de contrôle des autorisations des droits des sols,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition du service à la commune, ainsi que ses conditions juridiques et financières,
- de choisir désormais l'adhésion à la prestation de base afin de conserver la maîtrise de la procédure de contrôle.

COMMERCE – POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DE REDYNAMISATION COMMERCIALE DES CENTRES-VILLES/CENTRES-BOURGS ET COMMUNES RURALES – CHARTE D'URBANISME COMMERCIAL – INTERVENTION DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'AXE 3

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 30 juin 2016, le conseil communautaire a décidé de fixer un cadre pour la politique communautaire de redynamisation commerciale des centres-villes/centres-bourgs et communes rurales à travers une charte d'urbanisme commercial, charte qui a été étendue à l'ensemble du territoire de la CAPSO par délibération en date du 29 septembre 2017.

Cette charte a fixé 5 principes pour conduire la politique communautaire parmi lesquels le soutien aux centres-veilles/centres-bourgs et communes rurales en particulier pour la redynamisation du commerce de proximité.

La déclinaison des principes posés par la charte d'urbanisme commercial a été traduite par un certain nombre d'outils dont la création d'un fonds de développement commercial.

Ce dispositif est alimenté par les recettes de la CFE issue des surfaces commerciales d'une superficie supérieure à 800 m².

Le fonds ainsi créé dès l'année 2016 est articulé autour de 3 axes d'intervention :

- l'axe 1 : 30 % du montant du fonds pour le financement de l'office intercommunal du commerce et de l'artisanat au moins les 3 premières années.
- l'axe 2 : 30 % pour le soutien aux initiatives d'animation dans le cadre d'événements ou de manifestations ponctuels à rayonnement intercommunal.
- l'axe 3 : 40 % pour des initiatives communales d'investissement visant directement l'attractivité commerciale.

S'agissant de l'axe 3, les critères des opérations éligibles et les seuils d'intervention ont été définis comme suit :

Action 1 : Aide directe en faveur des commerçants et artisans / aide à la rénovation des vitrines / 3 étapes.

- Etape 1 : Réalisation d'un diagnostic accessibilité et attractivité
 - l'Office Intercommunal du Commerce et de l'Artisanat finance le diagnostic à hauteur de 80 %, les 20 % restant seront à la charge du commerçant,
 - le diagnostic est réalisé par la CCI.
- Etape 2 : Réalisation des travaux. Dans le cadre de mise en place d'aide aux travaux par la commune, soutien financier en accompagnement de la CAPSO
 - ❖ Les dépenses éligibles :
 - La rénovation des façades, des vitrines, de l'éclairage :
 - Les investissements concernant la partie extérieure de la vitrine commerciale et la façade du rez-de-chaussée commercial (réhabilitation, modernisation, agrandissement, agencement extérieur, menuiseries, peinture, stores-bannes, vitrage, éclairages, signalétique, la sécurisation ...)
 - Les enseignes commerciales dans le cadre de la mise en conformité du RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal).
 - Les aménagements destinés à faciliter l'accessibilité des entreprises aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite et la sécurité des Etablissements Recevant du Public (ERP).
 - ❖ Les modalités d'intervention :
 - ✓ Intervention à part égale CAPSO/Commune,
 - ✓ Pour la CAPSO : plafond - 20% du montant des travaux HT et 2 000 € par opération.
- Etape 3 : Démarche Label qualité commerce
 - ✓ le commerçant s'engage dans une démarche de label « qualité commerce ou qualité tourisme »,
 - ✓ l'Office Intercommunal du Commerce et de l'Artisanat prend en charge le coût du label,
 - ✓ la démarche est réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Dans le cas d'une adhésion au dispositif, les villes seront amenées à délibérer sur le principe et sur les modalités d'intervention.

Action 2 : Aide directe aux communes - Signalétique directionnelle (dans le cadre d'une politique de communication d'agglomération et dans le respect du RLPI) équipement ou aménagement innovant pour le commerce (borne wifi, service aux consommateurs comme la mise en place de consignes, ...) :

- ◆ Les dépenses éligibles :
 - Pour les opérations d'aménagement ou d'équipement y compris signalétique, seul l'investissement sera éligible à une aide du Fonds et non le fonctionnement lié à l'investissement ou à l'équipement.

- ◆ Modalités d'intervention :
 - ✓ implication financière de la Commune,
 - ✓ réflexion partenariale au sein de la commune avec les commerçants,
 - ✓ création d'un service ou d'un équipement « nouveau »,
 - ✓ sont exclus les aménagements de voirie,
 - ✓ l'équipement doit apporter une réelle valeur ajoutée aux flux de clientèles.

- ◆ Taux et montant d'intervention : 50% avec plafond 50 000 euros.

Monsieur BELHOSTE : « Une réflexion par rapport à cette question. On ne peut être que satisfait du fait que la CAPSO ait une politique de redynamisation et de soutien du commerce de proximité et ce, depuis quelques années d'ailleurs, encore faut-il que chaque commune joue le jeu et pense, à notre avis dans toutes ses actions, à favoriser le commerce local et les circuits courts par exemple. L'idée ici que je voudrais développer est que le fonds créé pour le développement commercial permet de proposer des aides en faveur des commerçants et des artisans, c'est très bien. Est-ce que concrètement, ceux-ci sont informés des aides possibles ? On disait dans la question précédente que nous avons un devoir de communication auprès des particuliers en ce qui concerne les démarches administratives, comme l'urbanisme, et je vous en félicite, voyez je vous le dis quand c'est bien. En revanche, par rapport aux commerçants et aux artisans, comment ont-ils cette information ? Comment savent-ils qu'ils peuvent être aidés pour améliorer leur signalétique, leurs menuiseries, faire des agencements ? Est-ce que Longuenesse peut là aussi communiquer afin d'informer les personnes en question et je dirais même que ce serait intéressant dans les prochaines années de savoir combien de professionnels ont pu obtenir ces aides. »

Madame DUWICQUET : « Pour répondre à votre question, nous avons depuis le début du mandat, souhaité être au plus proche des commerçants, notamment lors du confinement. Nous en avons parlé, lors du dernier conseil municipal et nous avons publié dans le Vivre à Longuenesse différentes informations sur les aides apportées aux commerçants par rapport aux difficultés qu'ils pouvaient rencontrer lors du confinement, etc. Ces informations auprès des commerçants ont déjà été actées dans ce cadre. Au niveau de cette délibération, il faut d'abord délibérer et acter le fait que nous allons nous inscrire dans cette charte d'urbanisme commercial de la CAPSO et ensuite il sera évoqué aux commerçants cette nouvelle aide qu'on va leur apporter. Si on prend l'exemple d'un commerçant qui a déjà rénové sa vitrine, Val Fleurs, place de l'Hôtel de Ville, on l'a déjà rencontré afin de lui indiquer de monter le dossier auprès de la CAPSO qui reviendra ensuite vers nous pour le financement. Ce sont des choses qui se font au fur et à mesure. On vote cette délibération et ensuite un courrier sera envoyé aux commerçants pour leur présenter cette nouvelle aide. »

Monsieur le Maire : « Pour avoir assisté à une réunion avec les élus, Monsieur Jean BETREMIEUX et la maison du développement économique, la CAPSO a la même réflexion et fait le constat, comme c'est sa compétence, encore trop peu de commerçants ont l'information. On sait que l'on doit faire vraiment une campagne d'information importante. Je me suis fait le relais en direct ou parfois par téléphone auprès de commerçants, comme le marchand de poêles au Domaine de la Mélodie qui ne connaissait pas du tout les aides qu'il pouvait obtenir. Donc, je l'ai orienté. Un autre commerçant est venu me voir, assez vindicatif, voire virulent, en me disant qu'il exigeait une exonération totale de la taxe sur la publicité extérieure. Nous avons voté une exonération de 25 % et je lui ai communiqué les coordonnées de la MDE avec laquelle je m'étais entretenue pour connaître toutes les aides qu'il pouvait obtenir, pas des aides à rembourser, de véritables aides qui s'élèvent à 10 000 ou 12 000 €. Il m'a indiqué ne jamais vouloir donner ses comptes à qui que ce soit. Il a appelé la MDE mais n'a jamais donné ses comptes donc il est passé à côté d'une aide parce qu'il ne voulait pas montrer ses comptes mais là c'est son problème. Vis à vis de nos commerçants, on sait que l'on doit faire des efforts d'information en lien avec la CAPSO. »

Monsieur BELHOSTE : « Il faut effectivement communiquer un maximum envers tous les commerçants, tous les artisans pour que ce ne soit pas toujours les mêmes ou ceux qui ont le temps de s'y intéresser qui ne vont pas rater l'aide en question ou alors les petits artisans qui travaillent toute la journée, risquent de passer à côté de la proposition si on ne vient pas leur apporter cette information. »

Monsieur le Maire : « Si vous saviez également le nombre de commerçants qui méconnaissent les règles d'urbanisme. Quand ils ouvrent un magasin, on a de grosses surprises. »

Le conseil municipal à l'unanimité entérine les propositions suivantes à compter du 1er janvier 2021, à savoir :

- d'accompagner le soutien financier de la CAPSO dans le cadre des travaux d'attractivité et d'accessibilité des commerces (Action 1 de l'axe 3),
- de fixer la participation financière à 20 % du montant des travaux HT plafonnée à 2 000 €,
- de financer la réalisation de 5 opérations par an,
- d'inscrire les crédits au BP,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire : « Nous avons reçu des questions de la part de Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. VANDESTEEENE. »

Monsieur BELHOSTE : « Première question : lors du conseil du 24 septembre, délibération n° 10 concernant des demandes de subvention d'associations, nous avons souhaité engager notre vote association par association. Cette possibilité nous a été refusée au motif que la demande n'ait pas été formulée à l'avance et que la délibération ne puisse être changée au dernier moment. Motifs qui nous ont surpris car par le passé, cela n'a jamais posé de problèmes particuliers. Afin d'anticiper les délibérations à venir sur ce même sujet, est-il possible de prévoir dans la rédaction des délibérations qu'un avis différencié puisse être exprimé et pris en compte dans le vote pour ne pas allonger inutilement la durée des débats par un vote pour chacune des associations ? »

Monsieur le Maire : « Je vous rejoins sur la dernière proposition d'éviter le vote pour chaque association. Par le passé, il me semblait que lorsqu'il y avait le vote des subventions des associations, Monsieur BONNIER prenait la parole et il indiquait qu'il était favorable sur l'ensemble des subventions sauf telle association, ce pouvait être une opposition ou telle autre une abstention. Je vous propose le même principe c'est à dire le jour où on vote les subventions si vous en êtes d'accord. Vous déclarez les subventions pour lesquelles vous avez l'intention de voter contre, celles pour lesquelles vous avez l'intention de vous abstenir. On sort les questions, on fait le vote des subventions pour lesquelles vous seriez favorables et ensuite on procède à un vote de l'ensemble des subventions pour lesquelles vous seriez opposés, et un troisième niveau les subventions pour lesquelles vous avez l'intention de vous abstenir. Est-ce que c'est quelque chose qui peut vous convenir ? »

Madame LEVRAY : « Oui, c'est ce qu'on aurait aimé pouvoir faire lors des deux dernières délibérations pour lesquelles on a voté des subventions exceptionnelles alors que, comme vous le disiez très justement auparavant, Monsieur BONNIER le faisait et on donnait le nom des associations pour lesquelles nous souhaitons un autre vote. »

Monsieur le Maire : « Je ne sais pas du tout quelle est votre intention. Vous avez demandé à juste titre l'examen des dossiers de demandes de subvention. Avez-vous l'intention de nous les faire parvenir avant ou nous le faisons en direct lors du conseil municipal ? Nous organisons un vote pour l'ensemble des subventions, un vote pour celles pour lesquelles vous avez l'intention de vous abstenir et un vote pour celles pour lesquelles vous avez l'intention de vous opposer. »

Madame LEVRAY : « On peut faire beaucoup plus court, faire comme on faisait auparavant, c'est à dire que nous signalons les associations pour lesquelles nous avons l'intention de voter contre ou s'abstenir. »

Monsieur le Maire : « Comment procède t-on au vote ? »

Madame LEVRAY : « C'était noté dans la délibération de la même manière que, par exemple, les personnes qui sont dans le conseil d'administration d'une association ne peuvent pas voter. On ne les enlève pas pour autant. C'est noté dans la délibération. »

Monsieur le Maire : « Je souhaite qu'il y ait un vote. »

Madame LEVRAY : « Il y avait un vote. »

Monsieur le Maire : « Non. Vous indiquiez les subventions pour lesquelles vous étiez contre. »

Madame LEVRAY : « Oui c'est dans la rédaction du compte-rendu. »

Monsieur le Maire : « Je vous propose, cela va aller très vite, il y a tant d'associations pour lesquelles vous votez contre. On ne va pas les reprendre une par une. »

Madame LEVRAY : « Et que cela puisse se faire quand il y a d'autres délibérations dans le courant de l'année, comme cela a pu être le cas cette année. »

Monsieur le Maire : « Si vous voulez. »

Madame LEVRAY : « Merci Monsieur le Maire. »

Monsieur BELHOSTE : « A la fin du dernier conseil municipal du 14 décembre 2020, nous souhaitons savoir si la commune se positionnerait auprès des services de l'Etat pour l'accueil de centre de vaccinations. Question rejetée car elle aurait dû être posée par écrit. Nous réitérons donc cette question aujourd'hui par écrit. »

Monsieur le Maire : « Pour l'avoir lue attentivement, je suis enclin de vous renvoyer la question en vous demandant qu'auriez-vous souhaité que l'on fasse. Que feriez-vous à notre place ? Je veux bien répondre à la question. Bien sûr, si demain, nous sommes sollicités par les services de l'Etat. Pour avoir assisté à deux reprises en visioconférence sur le thème de la crise sanitaire avec les services de la Sous-Préfecture, les élus de la CAPSO et également les représentants du monde médical, avait été proposé par Joël DUQUENOY, d'installer un centre de vaccinations par la CAPSO. Vous l'avez sans doute vu dans la presse que le monde médical a considéré que les centres de vaccinations de la clinique et de l'hôpital étaient suffisants pour l'instant. Demain, si on demandait à la Ville de Longuenesse d'ouvrir une salle de sports pour vacciner, il n'y a aucun souci. Est-ce bien l'objet de votre question ? »

Madame LEVRAY : « Oui en revanche, il y a une nouvelle donne très récemment, s'ouvrent partout des centres de dépistage et on va en avoir besoin beaucoup. Même question. Est-ce que la commune serait prête à mettre en place un centre de dépistage. Nous avons quand même une population importante. Cela se fait dans un certain nombre de communes. »

Monsieur le Maire : « La question ne se pose même pas. »

Madame LEVRAY : « C'est un petit peu dommage que vous n'ayez pas répondu le 14 décembre. Nous n'aurions pas eu besoin d'en parler ce soir. »

Monsieur le Maire : « Nous avons été sollicités par les pharmacies et les laboratoires d'analyses médicales pour une mise à disposition de matériel communal. C'est limite. C'est comme la voiturette de golf. Demain, je ne veux pas me retrouver en prison pour avoir prêté 4 tentes à un laboratoire pour qu'il puisse faire attendre les gens. Sinon, notre volonté est comme la vôtre, de faire tout ce qui est possible. »

Monsieur BELHOSTE : « 3ème question qui est sur le même sujet. Dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus de la Covid et de ses nombreux variants, un nouveau protocole d'accueil des enfants dans les écoles est entré en vigueur le 1er février dernier. Le 8 février, en conseil d'administration du CCAS, nous avons formulé la demande qu'une distribution de masques répondant aux nouvelles exigences soit effectuée dans les écoles ainsi que de proposer des masques transparents aux enseignants qui le souhaiteraient. Cette demande sera-t-elle suivie d'effets ? Le respect des gestes barrières est aussi de plus en plus prégnant, parfaitement respecté par les équipes éducatives qui séparent au mieux les différents groupes de classe. Par contre, cela paraît beaucoup plus problématique lors de la pause méridienne pour les élèves fréquentant la cantine scolaire lors du transport. À l'intérieur des bus, il y a un brassage d'élèves de classes différentes et d'écoles différentes, s'il y a apparition d'un cas de Covid ou même d'un cas contact cela entraînerait la fermeture de plusieurs classes dans plusieurs écoles. Quelles sont les aides mises en place par la commune pour respecter ce protocole et anticiper sur d'éventuels durcissements des règles sanitaires ? »

Monsieur le Maire : « Les services et moi mêmes avons déjà échangé à plusieurs reprises avec Madame l'inspectrice. D'ailleurs, il avait été convenu que Madame l'Inspectrice se rendrait un jour à la salle de restauration scolaire pour échanger à ce propos. Concernant les masques, on a déjà organisé une distribution. Nous avons posé la question à Madame l'Inspectrice pour les enfants. Les masques en tissu sont encore valables sauf les masques artisanaux. Les masques distribués dans les écoles ne correspondent pas au type exigé par le protocole. Donc, nous avons lancé une commande pour les masques catégorie 1. Nous avons fourni des masques aux habitants et

aux élèves. Je poserai la question à Madame l'Inspectrice si nous devons fournir des masques aux enseignants. Je vous l'ai dit l'autre jour en CCAS, j'avais cru comprendre mais si je me trompe vous m'arrêtez, que ces masques transparents permettant aux élèves de lire sur les lèvres, ne sont pas des plus réglementaire. Quelqu'un dans la salle a-t-il une connaissance sur les masques transparents ? »

Madame DELECOURT : « Concernant les masques transparents, j'en ai justement discuté avec une couturière d'Arques qui est bien connue dans la région pour la fabrication des masques. Elle confectionne des masques transparents pour de nombreuses orthophonistes du secteur et autres et ils sont tout à fait du bon type. »

Monsieur le Maire : « Dans son mail, Madame l'Inspectrice nous l'écrit bien, les masques artisanaux sont proscrits. »

Madame DELECOURT : « Ce ne sont pas des artisanaux. Ses masques sont homologués. Renseignez-vous, c'est paru dans les journaux récemment. »

Monsieur le Maire : « Les couturières ont fait tout leur possible pour confectionner des masques mais il s'avère qu'aujourd'hui ils ne sont plus adaptés. »

Madame DELECOURT : « Elle fabrique également les masques pour la police et les transparents sont tout à fait conformes. Beaucoup d'orthophonistes viennent lui rendre visite. Vous pouvez vous renseigner auprès d'elle. »

Monsieur le Maire : « Transmettez-nous ses coordonnées. »

Madame DELECOURT : « C'est Madame DUBOIS, Arques couture domiciliée à la Garenne à Arques. »

Monsieur le Maire : « Mais, comme l'a dit Monsieur FOULON, la mise à disposition des masques pour les enseignants relèvent de l'éducation nationale. »

Madame LEVRAY : « Je pense que ce n'est pas le genre de masques que l'on peut porter pendant 6 heures. »

Monsieur le Maire : « Quant à la restauration scolaire, je ne me défile pas mais je vous rappelle que c'est sous le fonctionnement d'une association, cela ne nous a pas empêché, nous municipalité, d'avoir un œil vigilant, cela pourrait même friser l'ingérence. Aujourd'hui, la restauration scolaire a lieu dans la salle de restauration scolaire et dans la salle des fêtes. Quant au transport, c'était bien l'objet d'un échange avec Madame l'Inspectrice, on demandait à ce qu'il n'y ait pas de brassage d'élèves d'écoles différentes. L'association de la cantine scolaire a mis en place un bus supplémentaire. Dans une école, s'il y a deux enfants du CP qui vont à la restauration scolaire, 2 du CE1, 2 du CE2, 4 du CM1 et 5 du CM2, il faut faire un bus par classe sinon je ne vois pas comment on ferait pour ne pas brasser les classes. Sur les écoles différentes, cela a été fait, il y a eu un troisième bus qui a été demandé afin de ne pas brasser des élèves d'écoles différentes. »

Monsieur BELHOSTE : « La problématique des bus, certes elle existe, mais je pense qu'à partir du moment où on veille à ce que les enfants portent bien le masque car le temps de trajet n'est pas non plus démesurément long, donc ils ne sont pas longtemps ensemble. Les cas pouvant apparaître, c'est au moment où ils enlèvent le masque pendant la prise du repas. J'imagine que les enfants mangent à plusieurs par table. On connaît la liste de ces enfants et que l'on sait qui mange avec qui, car si un cas se déclare, forcément les autres seront cas contact. »

Monsieur FOULON : « Les enfants mangent en quinconce. Ils portent le masque sauf pour manger. Mais entre les plats, ils remettent le masque. »

Monsieur le Maire : « Et ils sont par classe. »

Monsieur FOULON : « Ils sont distanciés sur deux salles. »

Monsieur le Maire : « On évite le brassage des écoles dans le bus et dans la salle. »

Monsieur BELHOSTE : « Si ce n'est pas vraiment rigolo pour les enfants, on se met à leur place. Pendant le repas, c'est une contrainte mais savoir avec qui ils ont mangé permet de traçer. »

Monsieur le Maire : « Cette obligation de traçabilité est là. »

Madame LEVRAY : « Les vacances arrivent dans deux jours donc on peut espérer qu'un jour les choses aillent mieux. S'il y avait encore un durcissement, là il faudra peut être envisager d'autres solutions, c'est à dire peut être que ce soit la cantine qui aille à l'école ou je ne sais pas. Mais on va peut être être obligé de trouver des solutions. On espère pas en arriver là. »

Monsieur le Maire : « Je pense que si on avait été dans ce cas là, les écoles seraient fermées. »

Madame LEVRAY : « Cela dépend de Monsieur BLANQUER. »

Monsieur BELHOSTE : « Nous sollicitons une modification du règlement intérieur du conseil municipal au titre de l'article 37 chapitre 7 qui stipule que celui-ci peut faire l'objet de modification sur proposition du maire ou d'un conseiller municipal. Nous souhaitons que soit modifié l'article 36 chapitre 6 concernant l'expression des élus municipaux dans le magazine municipal. L'espace laissé aux groupes est actuellement de 700 caractères espaces compris, beaucoup trop restrictif pour permettre un point de vue argumenté. Nous demandons que cet espace puisse être porté à 1 600 caractères espaces non compris. Dans le quotidien "le courrier des maires", ce sujet était abordé sur les tribunes libres de l'opposition. Les juges administratifs considèrent qu'un espace de 1 600 caractères pour chaque groupe d'opposition c'est ce qui correspond à un espace suffisant pour s'exprimer et argumenter. »

Monsieur le Maire : « Actuellement, la règle est de 700. Connaissez-vous le nombre de caractères que vous avez utilisé la dernière fois ? »

Madame LEVRAY : « Exactement le même que vous. »

Monsieur le Maire : « Moi aussi j'ai le droit de poser des questions. Connaissez-vous le nombre de caractères que vous avez utilisé la dernière fois ? La règle est de 700 et vous avez utilisé 1 402 caractères et nous avons noté 1 336 caractères, nous avons tous les deux fauté. Donc, je vous propose d'accorder, cela ne me pose aucun problème, 1 600 caractères. Attention, à la taille du caractère. Nous ne sommes pas tout à fait sur la demi-page, on vous accorde les 1 600 caractères. »

Monsieur BELHOSTE : « Malgré les circonstances actuelles et le couvre feu en vigueur à 18 h 00, l'heure de convocation au conseil municipal a été maintenue à 19 h 00. La publicité de la séance est donc impossible. En cette période d'urgence sanitaire cette publicité est malheureusement aléatoire et non obligatoire. Au nom du respect de la démocratie et pour protéger l'ensemble des participants (élus, techniciens, journalistes, public), nous renouvelons notre demande de modification des horaires ou au moins que les séances de conseil soient retransmises. Il en va de même pour les réunions de commissions placées à 18 h 00, une participation en distanciel est-elle envisagée ? Vous avez répondu en partie tout à l'heure puisque vous avez parlé du samedi matin. »

Monsieur le Maire : « Je vous propose d'organiser le conseil municipal le samedi matin. Nous réglerons une grande partie des problèmes. »

Madame LEVRAY : « Et pour les réunions de commissions ? »

Monsieur le Maire : « Vous avez comparé récemment avec ce que fait la CAPSO, les commissions ont lieu à 18 h 00. »

Madame LEVRAY : « Il y a la possibilité d'être en distanciel. »

Monsieur le Maire : « J'y suis allé toute la semaine tous les soirs, il y avait des personnes en présentiel tous les soirs, c'était à 18 h 00 quand même. »

Madame LEVRAY : « Avec la fourniture de tablettes, je pense que c'est quelque chose que l'on va pouvoir mettre en place au moins pendant cette période. Ce n'est pas agréable du tout d'avoir une commission en visioconférence, je le conçois, moi cela me donne des migraines terribles. Mais, on a besoin de protéger tout le monde. Envisage t-on de le faire pour les commissions ? »

Monsieur BELHOSTE : « Il est recommandé de travailler au maximum en distanciel. »

Monsieur le Maire : « J'entendais une commune cet après midi qui faisait son conseil à 17 h 00. »

Madame LEVRAY : « Il y a des autorisations d'absence dans le cadre du travail dans le statut de l'élu. »

Monsieur le Maire : « Non récupérable, vous le savez mieux que moi. »

Madame DUWICQUET : « Non je vous confirme que ce n'est pas autorisé. »

Monsieur le Maire : « Je vous donne une information. Les arbres de l'école George Sand vont être abattus. J'espère que l'on n'aura pas d'article ou de remarque sur les réseaux sociaux. Nous travaillons en ce moment sur l'aménagement de nos espaces boisés avec le Parc Naturel Régional. Lors de notre rencontre et notre visite sur site, a été évoquée par David DAMBRUNE et François RUCKEBUSCH la problématique des arbres dangereux de l'école George Sand. Le responsable du Parc Naturel Régional est allé sur place et a établi un diagnostic. La solution est de couper. Mais, il y a un travail pédagogique qui est en cours avec l'équipe pédagogique de l'école, le Parc Naturel Régional et le Département qui va financer les futures plantations à la place des gros arbres de l'école George Sand. »

Monsieur VOSPETTE : « Pour avoir participé au conseil de l'école George Sand, cette question a été abordée. »

Madame LEVRAY : « Pourquoi étaient-ils dangereux ? »

Monsieur DAMBRUNE : « La problématique particulière de ces 5 sujets est qu'ils sont arrivés à maturation et devenaient cassants, particulièrement dangereux pour les administrés empruntant l'avenue Léon Blum en véhicule et liaison douce mais encore plus pour nos écoliers. En plus, nous ramassons de grosses quantités de branches cassées à chaque coup de vent. Leur état sanitaire suite au diagnostic du Parc Naturel nous oblige à les abattre. »

Monsieur le Maire : « Même si le courrier a été envoyé à David DAMBRUNE, je remercie au passage David et les services pour l'ensemble de ce travail de réflexion à mener. Je vais laisser François RUCKEBUSCH vous lire le document que l'on a reçu ce matin et ce qui est prévu à la place des arbres. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « C'est une réunion qui a eu lieu ce matin avec tous les participants de l'école George Sand. Les aménagements, qui ont découlé de cette réunion, seront des haies champêtres type bosquets, prairies mellifères, prairies fleuries avec les cheminements, les carrés potagers, les bandes de vivaces, bandes de petits fruitiers type fraisiers, framboisiers, fruitiers basses tiges, un auditorium à l'aide de troncs couchés ou rondins, mare et ruches clôturées. Cet espace va être clôturé pour la protection des enfants et quelques arbres de haut jet afin de créer des zones d'ombre. En enlevant les 5 arbres, on va supprimer de l'ombre au niveau de cette cour. Lorsque nous nous sommes rendus sur place, c'était la première préoccupation. »

Monsieur BELHOSTE : « Que deviennent les arbres coupés ? »

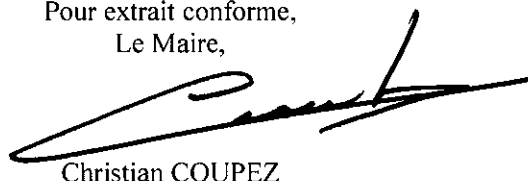
Monsieur DAMBRUNE : « Revalorisés en plaquettes pour chaudières collectives. »

Madame LEVRAY : « Quelle est l'essence des arbres ? Vous avez parlé de peupliers. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Principalement des peupliers. »

La séance est levée à 21 h 40

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Affichage le 16/03/2021

